

# Entrepreneurs, ne restez pas seuls face à vos difficultés !

Les greffiers des tribunaux de commerce mobilisés à vos côtés.



Vous presentez que votre entreprise va faire face à des difficultés économiques, financières ou juridiques ?

**N'attendez pas, des solutions existent !**



## Je souhaite évaluer mon risque de défaillance, comment faire ?

### → Je diagnostique l'état de santé de mon entreprise

Remplissez le formulaire d'autodiagnostic (ci-après) élaboré par Infogreffe afin d'évaluer rapidement votre situation.

### → Je mesure la performance financière de mon entreprise

Grâce à l'**indicateur de performance** élaboré par les greffiers des tribunaux de commerce, vous pouvez évaluer en toute confidentialité votre probabilité de défaillance. Issu d'un algorithme, l'indicateur est calculé à partir des données bilancieller de votre entreprise, et de la conjoncture économique de votre secteur.



Consultez gratuitement votre indicateur de performance sur [www.monidenum.fr](http://www.monidenum.fr)





## Je pressens des difficultés à venir pour mon entreprise, à qui m'adresser ?

### → Je m'entretiens confidentiellement avec le président de mon tribunal de commerce

En cas de difficultés avérées, vous pouvez solliciter un entretien avec le président de votre tribunal de commerce. Il vous écoutera en toute confidentialité et vous présentera les solutions légales à votre disposition pour faire face à vos difficultés.

Comment demander un rendez-vous avec le président de votre tribunal de commerce ?



Rendez-vous sur le site web du tribunal digital, dans la rubrique prévention : [www.tribunaldigital.fr/les-objectifs-du-tribunal-digital/lentretien-de-prevention/](http://www.tribunaldigital.fr/les-objectifs-du-tribunal-digital/lentretien-de-prevention/)



Se rendre au greffe du tribunal de commerce compétent



Vous pouvez saisir le Tribunal de commerce en quelques clics depuis [www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr)

Depuis le Tribunal Digital, vous pouvez solliciter la nomination d'un mandataire ad hoc / d'un conciliateur ou bien engager une procédure collective pour résoudre vos difficultés.

Vous trouverez plus d'informations sur les procédures en consultant le site web d'Infogreffe, rubrique [prévention des difficultés des entreprises](#).

N'hésitez pas également à vous faire accompagner par les professionnels du droit et de chiffre lors de la réalisation de vos démarches, ils sauront vous conseiller.



Être confronté aux difficultés de son entreprise peut être très éprouvant. Le dispositif APESA soutient les chefs d'entreprise en souffrance psychologique et les aide à faire face.

- 0805 65 50 50 (numéro vert)
- [www.apesa-france.com](http://www.apesa-france.com)



# Formulaire d'autodiagnostic

OUI

NON

## 1 • Votre activité économique

Au cours de l'année écoulée, avez-vous subi une baisse d'activité ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre résultat net est-il négatif ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Êtes-vous contraint de demander des délais de paiement à vos fournisseurs, ou ceux-ci ont-ils durci leurs modalités d'approvisionnement et de règlement ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Subissez-vous des retards ou des incidents de paiement réguliers de la part de vos clients ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché sur lequel vous intervenez est-il en récession ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous été contraint de diminuer ces derniers mois vos revenus pour sauvegarder la situation ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## 2 • Votre situation financière

Vos relations avec votre banquier se sont-elles dégradées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Êtes-vous régulièrement en dépassement de votre autorisation de découvert ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre banquier vous a-t-il supprimé ou restreint votre découvert bancaire ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre banquier refuse-t-il de payer les chèques ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre (ou vos) partenaire(s) bancaire(s) remet (tent)-il(s) en cause les financements de trésorerie et/ou vos demandes de crédit ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre trésorerie ne vous permet pas de régler vos échéances ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous demandé à bénéficier de la médiation du crédit ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 3 • Votre environnement

Vous est-il arrivé d'avoir du retard dans vos déclarations de TVA ou dans vos déclarations sociales ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous est-il arrivé de ne pas régler des créances fiscales ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous est-il arrivé de ne pas régler la part employeur des cotisations sociales de l'entreprise ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous réglé, à plusieurs reprises, les salaires en retard ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Êtes-vous dans l'obligation de demander des reports d'échéances fiscales et sociales (impôts, RSI, URSSAF, caisses de retraite...) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous des inscriptions de privilège ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous un moratoire sur ces même inscriptions ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous reçu la notification d'un redressement significatif suite à un litige (fiscal, social ou réglementaire) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous été victime de phénomènes accidentels : dégâts des eaux, incendie, cambriolage ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



## Résultats

Si vous cumulez plus de **7 réponses positives** :  
 Votre entreprise présente des difficultés avérées ou à venir.

***N'attendez pas, des solutions existent !***

## Pour en savoir plus :

-  Le site d'Infogreffe [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
-  Le site du Tribunal Digital, pour saisir votre tribunal de commerce en ligne [www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr)
-  Le site de Monidenum, pour mesurer la performance financière de votre entreprise [www.monidenum.fr](http://www.monidenum.fr)
-  Le site du Centre d'information sur la prévention des difficultés d'entreprises [www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr)
-  Le site du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce [www.cngtc.fr](http://www.cngtc.fr)
-  Le site de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
-  Le site du Ministère de l'économie [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)



**infogreffe**  
Entreprendre en confiance

Immeuble Le Parisien  
5-7, avenue de Paris  
94300 Vincennes

[prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)  
01 41 74 72 74

 @infogreffe

 @Infogreffe

 infogreffe

SOURCE OFFICIELLE